

# Limiter l'impact visuel des lignes haute tension

Lors du dernier conseil municipal présidé par Michel Hérencia, maire, les élus se sont prononcés sur les points suivants.

- **Redevance pour occupation du domaine public.** Le conseil municipal a décidé de fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public : 0,35 € le mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.

- **Tarifs de mise à disposition de la salle des fêtes.** Les tarifs de mise à disposition de la salle communale sont les suivants : réunion des associations ou habitants de Coincy, sur une demi-journée : 60 € ; réunion habitants hors Coincy d'une demi-journée : 120 €. Manifestation en semaine habitants de Coincy sans sonorisation musicale : 100 € ; 150 € pour les extérieurs. Manifestation le week-end et jour férié habitants de Coincy : 150 € ; 250 € pour les extérieurs.

- **Finances.** Le conseil municipal a validé les comptes de gestion définitifs dressés pour l'exercice 2015 par le receveur municipal.

Après examen des différents chapitres et articles du compte administratif 2015, les conseillers ont constaté que celui-ci était rigoureusement régulier et conforme au budget 2015.

Après examen des différents chapitres et articles du compte administratif 2015 du lotissement, les conseillers ont constaté que celui-ci était rigoureusement régulier et conforme au budget 2015.

Après examen des différents chapitres et

articles du compte administratif 2015 du Centre communal d'action sociale (CCAS), les conseillers ont constaté que celui-ci était rigoureusement régulier et conforme au budget 2015.

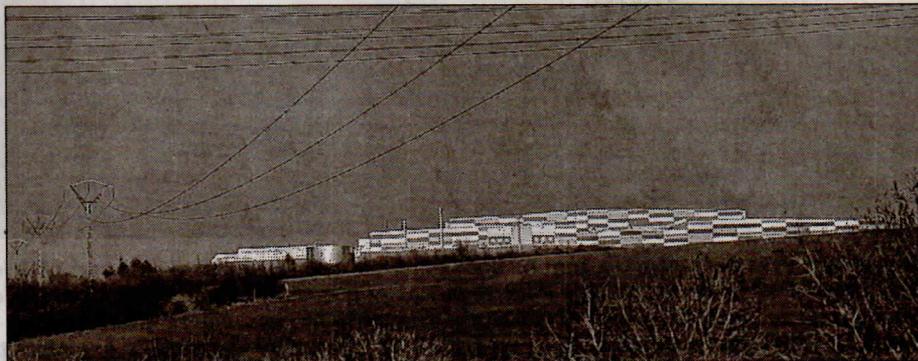
- **Vote des taxes.** Les élus ont voté les taux d'imposition suivants : taxe d'habitation 15,88 % ; taxe foncière propriétés bâties 9,53 % ; taxe foncière propriétés non bâties 29,46 €.

- **Subvention DETR.** Afin de procéder à la mise en accessibilité des mairie, foyer et city-stade, le conseil municipal a décidé de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2016.

- **Installation des lignes 63 KV.** Les travaux de reconstruction des lignes à haute

tension 63 KV traversant le ban communal au sud du village, le long de la RD 4, avec un nombre de huit pylônes de plus de 25 mètres de hauteur, auront un impact certain sur le paysage environnemental de Coincy. Déjà, l'implantation de la plateforme Lidl au nord de Coincy impacte fortement l'environnement du village à l'est duquel s'ajoutent les lignes doubles 400 kV. Cet effet cumulatif est loin de valoriser le village.

Les élus ont décidé de solliciter l'URM afin de faire valoir la légitimité des mesures compensatoires qui s'imposent. En outre, des mesures de réduction de l'impact visuel entre le village de Coincy et les lignes pylônes 63 KV, grâce à une arborisation, doivent être revendiquées en complément des mesures d'accompagnement déjà proposées.



Vue sur la ligne haute tension et le dépôt LIDL. Photo DR